

Groupe de Travail « Systèmes d'Information »

Relevé de conclusions de la séance du 1^{er} mars 2017

Présents : David Clément, Eric Rahaingomanana, Bruno Lesueur, Marc Poussin, Rémy Card, Virginie Petrus

Excusés : Marc Campodifiori, Francine Puig, Fernando Preto

Rédactrice : Camille Pachot

Ordre du jour : Poursuite des réflexions sur l'organisation opérationnelle de la fonction « Systèmes d'Information »

Principes d'organisation

Les membres du groupe ont convenu, après maturation des réflexions des réunions précédentes, que la structuration de la fonction SI qu'ils proposent s'apparente à un centre de services partagés.

La proposition du groupe de travail consiste à dire que les facultés feraient appel à un centre de services partagés dans le cadre de projets spécifiques ; le centre fournirait les ressources à la mise en œuvre du projet visé. Les ressources seraient, le cas échéant, détachées dans les facultés. Les financements seraient portés par les enveloppes facultaires, et les services rendus seraient donc financés par refacturation interne pour les services spécifiques, les services concernant l'ensemble de l'établissement étant garantis. Globalement, cette structure indépendante des facultés serait gérée à un niveau universitaire afin d'en assurer la coordination. Les membres du groupe s'accordent sur le fait que le système proposé est en adéquation avec celui des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) et permet de maîtriser le risque d'éloignement tout en laissant l'autonomie nécessaire à chacune des facultés. De plus, il paraît évident au groupe qu'une forte articulation doit exister entre les facultés et le centre de services partagés afin, par exemple, que les facultés puissent faire remonter les besoins quant à l'assistance en maîtrise d'ouvrage sur les métiers. Cette AMOA serait localisée au sein des métiers et donc essentiellement dans les facultés. La lisibilité de l'offre du centre de services pourrait s'appuyer sur un catalogue de services. Cependant, le groupe met en lumière le financement des services régaliens qui passerait par une dotation universitaire. Enfin, le groupe souligne le fait qu'un tel dispositif n'est pas envisageable à court terme. Cette proposition représente une organisation objective vers laquelle Sorbonne Université peut tendre.

1. Services aux communautés

Dans un premier temps, les membres du groupe relèvent que certains services, à l'instar de la messagerie ou du portail commun, ne pourront être mis en place au 1^{er} janvier 2018. En revanche, il est nécessaire que ces axes relèvent du niveau universitaire aussi bien en termes de responsabilité qu'en termes opérationnels, dans un souci d'unité et d'homogénéité. Cependant, le contenu de l'outil commun ainsi que sa gestion seront laissés aux facultés. De plus, le choix de l'outil de gestion des demandes se fera en concertation avec les facultés puisque celui-ci doit permettre une appropriation par les facultés voire certaines entités (laboratoires par exemple). Dans cette optique, le niveau universitaire aurait un rôle de coordination, de standardisation ou, éventuellement, de validation. Le groupe s'accorde également sur le fait que la réactivité doit être un des objectifs prioritaires dans ce domaine, mais que cela se fera en regard des moyens et des ressources disponibles.

2. Administration des réseaux

Concernant cette sous-fonction, le groupe envisage une possible association entre certaines ressources et les facultés de manière spécifique. Cela permettrait d'une part d'assurer l'efficacité grâce à la connaissance du terrain ; et d'autre part, laisserait une certaine liberté dans la mobilité aux agents qui le souhaiteraient. De plus, une forme de centralisation permet d'éviter une démultiplication des ressources ; la fonction SI de Sorbonne Université devant se faire à moyens constants.

3. Études et développement des logiciels

Lors de ses réflexions sur les études et développement des logiciels, le groupe a distingué les nécessités de centralisation au niveau universitaire et le besoin d'aide locale quant à l'usage des outils développés. En effet, les facultés seront aidées, pour un projet donné, dans la définition de leurs cahiers des charges ; la fonction SI exécutera ensuite la commande via le centre de services partagés qui pourra ensuite décider de l'internaliser ou de l'externaliser à un prestataire. Du côté local, le besoin de proximité, ponctuel, dû par exemple à la mise en place d'un logiciel, serait assuré par une gestion déconcentrée grâce à un relai dans les facultés avec une délocalisation d'effectifs SI, temporaire ou pérenne.

Prochaines étapes

Les axes envisagés par le Groupe de Travail seront présentés au Groupe Pilote « Systèmes d'Information » dans les prochains jours. Les propositions seront ensuite finalisées lors des prochaines réunions du Groupe de Travail.